



## **DISPOSITION D'EXECUTION DU CONCOURS FEDERAL DE SOCIETES CARABINE 50 M**

### **1. Base**

Règlement FST 5.52.01  
Disposition d'exécution FST 5.52.02

### **2. Dates**

Du 01 juin au 28 août 2020.

### **3. Organisation et exécution**

En dérogation à l'art. 2.3 des dispositions d'exécution FST 5.52.02, les sociétés tirent ce concours dans leur stand respectif, les girones sont suspendus pour l'année 2020 en raison du coronavirus.

### **4. Programme de tir**

4.1 Le programme de tir comporte les cibles exercice et société

Visuel : Cible à 10 points

Positions : Couché appuyé Juniors U13-U15 (2010-2006) et  
Seniors vétérans (dès 1950 et plus âgés)  
**(A MENTIONNER SUR LA FEUILLE DE STAND)**

Couché à bras franc dès U13 (dès 2010 et plus âgés)

4.2 Cible exercice

Des passes d'exercices à cinq coups chacune sont autorisées en nombre illimité avant chacune de deux passes de la cible société.

4.3 Cible Société

Deux passes de dix coups, coup par coup. En cas de tir sur cibles en carton, deux coups au plus peuvent être tirés par carton.

### **5. Taxe de tir**

5.1 Cible Exercice

Fr. 2.00 par passe pour l'organisateur

5.2 Cible Société

Fr. 14.00 dont Fr. 12.00 à la SVTS et Fr. 2.00 pour la société organisatrice

5.3 Matériel maculé ou perdu

Fr. 0.50 par feuille de stand/Carte de tireur sportif maculée ou perdue

Fr. 6.00 par carte-couronne perdue



## **6. Matériel**

### 6.1 Matériel fourni par la SVTS

- Programme Excel pour saisie des résultats, rapports et feuilles de stand.

### 6.2 Matériel fourni par la société

Les cibles en carton ou bandes pour cible électronique sont à la charge de la société organisatrice.

### 6.3 Cibles électronique

En cas d'utilisation de cibles électronique, la feuille de stand n'a pas besoin d'être remplie.

Les informations suivantes doivent être sur la bande imprimée : Nom du concours, Nom, Prénom, Société, date de naissance, mention appuyé ou bras franc, catégorie, mention réussie ou non, signature du tireur sur la bande.

## **7. Distinctions et limites**

### 7.1 Par tireur, carte de tireur sportif & carte-couronne à CHF 6.00 :

Elite/Seniors (1999-1961) 180 points

Juniors U19-U21 (2003-2000), Vétérans (1960-1951) 176 points

Juniors U13-U15 (2010-2006) et  
Seniors Vétérans (dès 1950 et plus âgés) couché appuyé 176 points

Juniors U13-U17 (2010-2004) et  
Seniors Vétérans (dès 1950 et plus âgés) couché à bras franc 172 points

### 7.2 **Elles seront remises lors conseil technique C50m du mercredi 9 décembre 2020.**

## **8. Contrôle des cibles cartons**

8.1 La société nomme un responsable du contrôle qui sera chargé d'enregistrer les résultats, il a le droit de jauger les cartons pour déterminer la valeur de l'impact.

8.2 Les cibles devront être gardées par la société, jusqu'à l'acceptation du décompte par le responsable SVTS du concours qui pourra demander la présentation des cibles s'il le juge nécessaire.



## 9. Informations administratives

- 9.1 Le nombre de tireurs licenciés par société est déterminé le **15 mai 2020** sur la base des données du fichier de l'Administration de la FST et des sociétés à cette date.
- 9.2 En cas de litige quant à l'établissement du résultat d'une société, la société concernée s'adresse au responsable cantonal du concours.
- 9.3 Si une société ne participe pas au CFS C50m pendant une année, elle sera reléguée dans la catégorie inférieure pour l'année suivante.

## 10. Résultats obligatoires

- 10.1 70 pour-cent des tireurs licenciés de la société, mais six tireurs au minimum, comptent comme résultats obligatoire. Les fractions sont arrondies comme il suit : jusqu'à 0.5 vers le bas, dès 0.5 vers le haut.

## 11. Décomptes

- 11.1 La société organisatrice doit envoyer au plus tard le samedi 29 août 2020 par courrier A ou colis prioritaire les feuilles de stand ou bandes de contrôle, les rapports de tir (à envoyer par courriel), les décomptes et le matériel non utilisé au responsable cantonal du concours.
- 11.2 Le paiement des redevances à la SVTS doit s'effectuer simultanément avec le retour du décompte.

## 12. Adresse du responsable

Claude Guex  
Route d'Orbe 63  
1400 Yverdon-les-Bains

Courriel [clguex@bluewin.ch](mailto:clguex@bluewin.ch)  
Mobile 079 782 57 37

## 13. Dispositions finales

Ces dispositions d'exécution :

- Remplacent tous les documents antérieurs
- Ont été approuvées par la commission de tir C50m le 04.05.2020
- Entrent immédiatement en vigueur.

Société Vaudoise des Tireurs Sportifs

Yves FURER  
Président Cantonal

Claude GUEX  
Responsable du concours